



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 78732

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les critères ayant présidé à la révision du zonage des aides à l'investissement locatif. La réponse ministérielle en date du 17 mars 2015 précise que « ce processus de révision a été mené selon une méthodologie et des critères harmonisés pour l'ensemble du territoire national ». Elle lui demande de bien vouloir préciser la nature de ces critères, de quelle manière l'équilibre ou le déséquilibre sur le marché du logement entre l'offre et la demande à l'échelle de chaque territoire a été pris en compte, de quelle manière le volontarisme des politiques locales de l'habitat, notamment en matière de développement de programmes de logements sociaux ou de logements d'accession aidée à la propriété pour peser sur les prix a été intégré dans la réflexion sur le zonage. Elle lui demande également pour quelles raisons certaines propositions de zonage formulées au niveau local n'ont pu être retenues.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78732

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3176

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)